



Published on *Versailles Habitat* (<https://www.versailles-habitat.fr>)

[Accueil](#) > Protégeons les Hirondelles : une protection encadrée par la Loi

Protégeons les Hirondelles : une protection encadrée par la Loi



[1]

En France, toutes les hirondelles sont protégées juridiquement.

A ce titre, sont interdits et en tout temps :

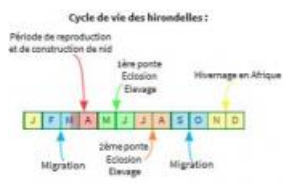
- « la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids,
- la mutilation intentionnelle,
- la destruction, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel,
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance [...]. »

(Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire).

Par conséquent, si vous devez réaliser des travaux nécessitant la destruction de nids d'hirondelles, il est obligatoire d'obtenir au préalable une dérogation vous y autorisant, à demander auprès de la préfecture.

Pour son obtention, il faudra tenir compte de la procédure « Eviter, Réduire, Compenser » : les travaux sont donc à réaliser impérativement entre fin septembre et mi-mars, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction.

Il conviendra de maintenir au maximum les habitats en l'état et, en dernier lieu, de compenser la destruction des nids par la mise en place de nichoirs artificiels.



[2]

Source URL: <https://www.versailles-habitat.fr/content/protegeons-les-hirondelles-une-protection-encadree-par-la-loi>

Liens

[1] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/image/article/image_hirondelle.jpg [2] https://www.versailles-habitat.fr/sites/versailleshabitat/files/styles/large/public/image/galerie/cycle_de_vie_hirondelles.jpg?itok=Qz4ZyLth